



**Annexe 4 : Grille de sélection  
relative à l'AAP pour la désignation des gestionnaires de 2 Résidences  
sociales - Foyers de jeunes travailleurs (FJT)**

Critères de sélection	Cotation	
<b>Fonctionnement</b> : projet clair et détaillé, permettant de se représenter le fonctionnement envisagé et d'apprécier sa qualité au vu des objectifs recherchés et sa conformité aux dispositions réglementaires en vigueur et au cahier des charges prévu en annexe 1.		<b>30</b>
<b>Investissement</b> : projet clair et détaillé permettant de comprendre et apprécier la viabilité de l'équilibre économique relatif à la gestion locative, au vu du nombre de places envisagées, dans le respect des plafonds.		<b>30</b>
<b>Localisation</b> : prise en compte de l'environnement du FJT dans le projet du porteur.		<b>10</b>
<b>Bâti</b> : organisation et répartition des locaux adaptées aux objectifs recherchés et conformes aux normes en vigueur. Performance énergétique et environnementale, voire plan.		<b>10</b>
<b>Calendrier prévisionnel</b> d'ouverture adaptés et réalistes.		<b>10</b>
<b>Budget de fonctionnement</b> : projet clair et détaillé permettant de comprendre et apprécier la viabilité de l'équilibre économique relatif au fonctionnement		<b>10</b>
<b>Taux d'accompagnement</b> : Ratio entre professionnels d'accompagnement en ETP et nombre de résidents		<b>10</b>
<b>Partenariats</b> : qualité, pertinence, et état d'avancement des partenariats envisagés		<b>10</b>
<b>Expérience du candidat en matière</b> : - d'accompagnement des publics concernés ; - de gestion de dispositifs d'AH/Logement adapté		<b>120</b>
<b>Qualité des relations existantes</b> et du partenariat entre le candidat et les services de l'Etat.		<b>10</b>
<b>TOTAL</b>		<b>/150</b>